

41 – LES FONDEMENTS DE L'ACTION DE L'ÉTAT

A – L'ÉVOLUTION DU RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ÉTAT

1 – Le poids des administrations publiques dans l'économie

a) – Le poids des dépenses publiques dans le PIB

1 – Dépenses publiques en % du PIB

	1870	1913	1920	1937	1960	1980	1990	2005
France	12,6	17,0	27,6	29,0	34,6	46,3	49,8	55,0
Royaume-Uni	9,4	12,7	26,2	30,0	32,2	43,0	39,9	44,2
Etats-Unis	7,3	7,5	12,1	19,7	27,0	31,4	32,8	35,1
Moyenne Ocde	10,7	12,7	18,7	22,8	27,9	43,1	44,8	45,6

(Source : Source: Vito Tanzi et Ludger Schuknecht, Public Spending in the 20th Century. A Global Perspective, Cambridge University Press, 2000, p. 6-7 actualisé Ocde 2007)

2 – La répartition des dépenses publiques en France (en % du PIB)

	1789	1870	1950	1982	1997	2005
Etat central	10	8,2	22,5	25,2	21,3	16,2
Collectivités locales	~	2,8	3,9	5,1	9,8	10,9
Sécurité sociale	~	1,6	7,5	17,5	24,1	27,9
Total	10,0	12,6	33,9	47,8	55,2	55,0

(Source : Insee, Pierre Villa, Charles André et Robert Delorme, Actualisé 2007)

Q1 – Retrouvez la définition de l'État et des administrations publiques ?

Q2 – Comment ont évolué les dépenses publiques de l'État depuis 1870 dans les pays de l'Ocde ?

Q3 – Quelles sont les principales raisons historiques qui expliquent cette augmentation ?

Q4 – Comment a évolué la structure des dépenses publiques en France depuis 1870 ?

b) – Financées par des prélèvements obligatoires

1 – Les prélèvements obligatoires en France (en % du PIB)

	1910	1930	1950	1970	1990	2006
Prélèvements obligatoires	8	15	26	35	42	44
- Impôts	8	14	19	22	24	27
- Cotisations sociales	~	1	7	13	18	17

(Source : Insee, Pierre Villa, Charles André et Robert Delorme, Actualisé 2007)

Q1 – Qu'est-ce qu'un prélèvement obligatoire ? Quelles sont ses composantes ?

Q2 – Comment a évolué le taux de prélèvement obligatoire et sa structure depuis 1910 ?

Q3 – Que signifie le fait que les prélèvements obligatoires sont inférieurs aux dépenses publiques ?

2 – De l'État-Gendarme à l'État-Providence

a) – Les notions d'État-Gendarme et d'État-Providence

Pendant très longtemps, L'Etat a eu pour fonction principale d'assurer le maintien de l'ordre dans la Nation, et tout particulièrement de veiller au respect du droit de propriété privée. Cette fonction revenait à doter la puissance publique de moyens lui permettant d'avoir une police, une justice (ordre intérieur) et une défense nationale (ordre vis-à-vis de l'extérieur). Il en résultait que le budget de l'État était composé des dépenses liées à ces fonctions, et des recettes, principalement procurées par l'impôt, destinées à les financer. Ce phénomène procédait très largement de la conception libérale du rôle de l'État qui, en théorie, n'a pas véritablement de volonté propre. La satisfaction des besoins individuels passant normalement par les mécanismes du marché, l'État doit se contenter de garantir que chacun respectera les règles du jeu du marché et, dans le cas contraire, disposer des moyens de sanctionner ceux qui y contreviendraient. En d'autres termes, il doit se limiter à un rôle d'État-Gendarme. [...]

Bien entendu, ces principes étaient fréquemment l'objet d'entorses, plus ou moins importantes, qui ont pu faire dire que "l'État-Gendarme" fut un idéal plus qu'une réalité. Pour ne citer que le XIXe siècle, en France, nous donnerons l'exemple de l'État Napoléonien qui a mis en œuvre une importante politique de construction ou d'incitation à la construction de moyens de communication (routes, ports, canaux, postes, etc.), ou celui du Second Empire dit "libéral" qui vit l'État intervenir assez largement en matière économique.[...]

L'idée vint que l'État pouvait être appelé, au cours des périodes difficiles, à élargir le champ de sa vocation en se faisant le protecteur, et non le simple arbitre, du système capitaliste. En d'autres termes, on admit progressivement que la puissance publique pût intervenir en matière économique et sociale.

Ce changement considérable, opéré dans la conception des missions de l'État, se radicalisa dans les années qui suivirent la grande crise de 1929-1930. A l'État-arbitre, devenu l'État-protecteur, allait se substituer l'État-interventionniste, ayant le devoir de veiller au bien être de la population et donc, de se substituer chaque fois que nécessaire, aux partenaires défaillants. [...] C'est dire que, progressivement, le budget de l'État est devenu une énorme machine à redistribuer des richesses en considération d'objectifs économiques et sociaux. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, même en dehors des périodes de crise, le budget de l'État n'a cessé de devenir un moyen de plus en plus important d'intervention de l'État dans la vie économique et sociale de la nation.

(Source : Bruno Magliulo, *Cahiers français*, La documentation française, mai-juin 1984)

Q1 – Cherchez les définitions de *l'Etat-Gendarme* et de *l'Etat-Providence* ?

Q2 – Que veut dire l'auteur lorsqu'il présente *l'Etat-Gendarme* comme un idéal ?

Q3 – Sa remarque est-elle pertinente au regard de la conception d'Adam Smith ?

b) – Le développement de l'État-Providence

	1880	1920	1960	1980	2007
Administration générale (justice, diplomatie...)	19,4	14,4	13,1	13,2	9,5
Défense, police	26,2	41,4	26,7	16,4	19,0
Transports, communications	13,4	11,6	5,7	5,5	3,5
Education, culture, recherche	3,8	3,7	12,5	22,2	31,6
Action sociale, santé, emploi	0,5	3,5	13,1	20,1	11,3
Action économique	0,8	0,4	11,6	9,9	8,5
Logement, urbanisme, environnement	1,7	2,3	9,8	6,6	1,3
Service de la dette	34,2	22,7	7,5	6,1	15,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(Source : Insee, Pierre Villa, Charles André et Robert Delorme, Actualisé 2007)

Q1 – Marquez en rouge les fonction de *l'Etat-Gendarme* et en bleu celles de *l'Etat-Providence* (le service de la dette est à part).

Q2 – Calculez la part des deux types d'Etats dans le total des dépenses publiques. Qu'observez-vous ?

	1880	1920	1960	1980	2007
Etat-gendarme					
Etat-providence					

B – LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTAT

1 – Les trois fonctions de l'État

a) – Une fonction d'allocation ou d'affectation des moyens de production

Au cœur de la dépense publique se trouvent les fonctions régaliennes (police, justice, défense). Pour assurer la bonne marche de la société, seule une autorité supérieure, l'État, peut être le garant du respect des règles qu'elle s'est donnée, et notamment de la sécurité des personnes et des biens. Même si la sécurité privée se développe, personne ne songe à remettre en cause le niveau des dépenses réalisées, qui représentent 64 milliards d'€, soit le tiers des dépenses de l'État central et environ un dixième des dépenses collectives totales.

Au delà de cette activité au cœur régalien, l'État prend en charge des investissements d'équipement collectif que le marché ne peut assurer spontanément. Comme l'a montré Richard Musgrave, l'une des justifications de l'intervention de l'État est l'existence de biens collectifs. C'est le cas des infrastructures routières qui demandent des investissements coûteux et engendrent des effets externes positifs évidents. Le développement des réseaux concédés au privé (autoroutes, péages urbains) et l'achèvement d'un réseau d'une très grande densité dans notre pays ont réduit la part des dépenses collectives. Mais les seules dépenses d'équipement routier atteignent au moins 30 milliards d'€ par an.

Parallèlement, la collectivité investit massivement dans un autre grand domaine où le secteur privé ne peut répondre aux besoins sociaux : l'école. Là encore, les effets externes sont très puissants, les entreprises bénéficiant d'une élévation de la productivité des travailleurs. Le budget de l'Éducation consacrées au cœur régalien : 61 milliards d'€ par an. Personne ne songe vraiment à remettre en cause ces dépenses qui, bien que considérées comme des dépenses de fonctionnement de l'État, puisqu'il s'agit pour l'essentiel de salaires, représentent pour la société un investissement en capital humain.

(Source : Guillaume Duval, *Vive l'impôt ! Alternatives économiques* n°174, octobre 1999)

Q1 – Pour quelles raisons l'Etat intervient-il d'après l'auteur ?

Q2 – Définissez *biens collectifs*, *externalités*, *consommations collectives* en donnant des exemples.

Q3 – L'Etat est-il le seul capable d'offrir ces consommations collectives ?

b) – Une fonction de redistribution

Mais la plus grande partie des dépenses collectives sont aujourd'hui affectées à la protection sociale : maladie, retraites, assurance, chômage, aide aux familles et aux bas revenus...La protection des plus démunis, des plus âgés comme des plus jeunes et des malades, constitue un bien public, au fondement même du lien social. Les prélèvements réalisés à ce titre (213 milliards d'€ pour la seule protection sociale et 38 milliards pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité) ne font, pour partie, que redistribuer les cartes : l'argent pris revient dans le circuit, selon des mécanismes de redistribution complexes parce qu'ils combinent redistribution verticale (entre riches et pauvres) et horizontale (des célibataires vers les familles, des bien-portants vers les malades, des actifs occupés vers les chômeurs et les retraités, etc.).

(Source : Guillaume Duval, *Vive l'impôt ! Alternatives économiques* n°174, octobre 1999)

Q1 – Quelle sont les deux autres raisons de l'intervention de l'État ?

Q2 – Cherchez la définition de *revenus de transfert* et donnez des exemples précis ?

Q3 – Quels types de solidarité l'Etat met-il en place ?

c) – Une fonction de régulation ou de stabilisation

1 – Keynes pensait que le capitalisme classique engendre du sous-emploi débouchant sur une déflation car les entreprises en difficulté réduisent les revenus qu'elles distribuent aux salariés, aux fournisseurs, aux actionnaires et à l'État. Cette réduction des revenus provoquent une baisse de la demande et donc des débouchés des autres entreprises, qui, à leur tour, etc. Pour sortir de ce cercle vicieux, Keynes prônait une intervention systématique de l'État, afin de soutenir la demande.

(Source : *Le Monde*, 10 novembre 1998)

2 – Enfin, l'État a dû réglementer de nombreuses activités (postes et télécommunications, électricité, chemin de fer, distribution d'eau) qui étaient d'importance stratégique majeure au plan militaire comme au plan économique et dont la nature justifiait la mise en place de monopoles. Au-delà de ses activités particulières, l'action réglementaire de l'État s'est étendue progressivement à l'ensemble des activités économiques au nom de l'intérêt général, afin de préserver la sécurité du travail, l'environnement, la santé publique, etc. Même les boulangers doivent respecter des règles afin d'assurer la qualité du pain.

(Source : *Alternatives économiques*, *Trop de fonctionnaires ?*, Décembre 1998)

Q1 – Quels sont les deux sens de la *régulation* dans ces textes ?

Q2 – Pourquoi l'État doit-il réguler l'économie ?

Q3 – Comment le fait-il ?

2 – Les objectifs de la politique économique

a) – Les objectifs de la politique conjoncturelle

1 – La définition des objectifs de la politique économique a progressivement émergé des débats suscités par la grande dépression des années 30 et ensuite par la diffusion des thèses keynésiennes. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'aux années 60, un quasi-consensus existait pour reconnaître le rôle, voire la responsabilité de l'Etat dans la gestion des principaux problèmes macro-économiques.

Dès lors, les économistes ont le plus souvent pensé la politique économique comme un choix économique parmi d'autres : il s'agit d'atteindre au mieux certains objectifs en gérant un certain nombre de contraintes et en utilisant de la façon la plus efficace un certain nombre d'instruments (monnaie, taux d'intérêt, taux de change, budget de l'Etat). Du débat théorique sur la nécessité des interventions de l'Etat dans l'économie nationale, il ressort habituellement quatre objectifs : le plein-emploi, le soutien de l'activité économique ou la croissance, l'équilibre extérieur, la stabilité des prix.

(Source : Jacques Généreux, *Introduction à la politique économique*, Seuil, 1993)

2 – Les indicateurs de la conjoncture en France

	1965	1975	1985	2000	2005
Taux d'inflation en %	2,5	11,8	5,8	1,6	1,9
Taux de croissance annuel du PIB en %	5,2	- 0,3	1,3	4,0	1,2
Taux de chômage en % des actifs	1,5	4,0	10,2	9,7	9,8
Solde extérieur en % du PIB	+ 3,0	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,3	- 1,6

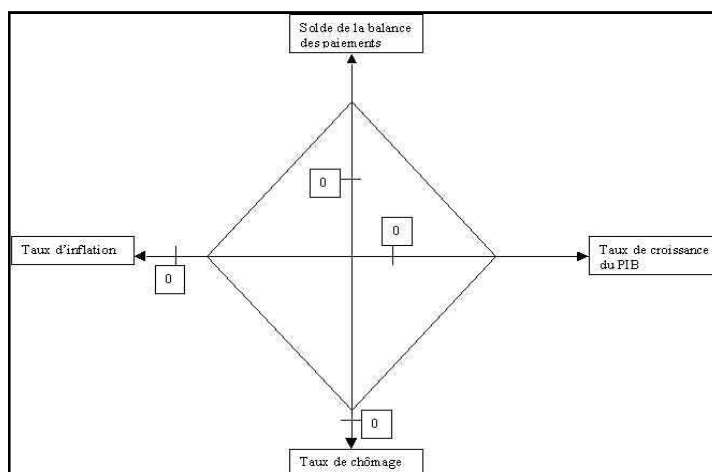
(Source : Insee 2007)

Q1 – Cherchez les définitions de *politique économique* et de *politique conjoncturelle*.

Q2 – Quels sont les principaux objectifs de cette politique ? Quels sont ses principaux moyens ?

Q3 – Cherchez la définition du *carré magique*

Q4 – Construisez avec 5 couleurs différentes les "carrés magiques" de la France. Qu'observez-vous ?



b) – Les politiques structurelles

Une distinction traditionnelle oppose les politiques conjoncturelles, qui agissent à court terme sur les variables de la demande, et les politiques structurelles dont les effets à plus long terme concernent les structures de l'économie, c'est-à-dire l'ensemble des relations entre acteurs économiques qui offrent une certaine permanence.[...] Par politiques économiques structurelles, il faudra donc entendre un vaste domaine d'interventions publiques, non exclusivement économiques, destinées à agir sur les fondements de la société afin de rendre l'appareil productif durablement plus efficace, et, ainsi, d'améliorer sur une longue période les performances macroéconomiques.

(Source : S.D'Agostino, *Les politiques économiques structurelles*, Cahiers français, n°284, Janvier 1998)

Q1 – Qu'est-ce qu'une *politique structurelle* ?

Q2 – Pouvez-vous donner des exemples de politiques structurelles

C – LES FONDEMENTS SOCIAUX

1 – Justice sociale et protection sociale

a) – Les inégalités sont-elles justes ?

1 – Le débat sur les inégalités a été renouvelé au début des années 1970 avec la publication de l'ouvrage de John Rawls, *Théorie de la justice*. Il veut montrer que le libéralisme n'est pas incompatible avec la justice sociale. Pour lui, une société libérale doit défendre le principe de liberté : elle doit garantir les libertés fondamentales (liberté d'entreprise, liberté d'expression, droit de vote...). Cette société est juste si elle satisfait à deux autres principes : 1) Principe de différence. Seules sont acceptables les inégalités qui sont à l'avantage de chacun. Rawls fonde la justice sociale sur un principe de maximisation du minimum : les inégalités sont justes dès lors qu'elles améliorent la situation des plus défavorisés. 2) Principe de juste égalité des chances. Les inégalités doivent correspondre à des positions ou à des fonctions ouvertes à tous. L'État doit garantir une égalité des chances d'accès aux postes procurant des avantages.

Rawls modifie sensiblement les thèses libérales :

- Il rejette les thèses de V. Pareto qui font reposer les inégalités sur des différences de talent ou de productivité ;
- Il justifie les interventions de l'État qui suppriment les inégalités sont les plus démunis ne pourraient pas profiter.

(Source : Francis Teulon, *Le Rôle de l'État dans l'économie*, Seuil, 1997)

2 – La notion d'équité varie d'une société à l'autre, et ce sont précisément les règles sociales et culturelles qui modèlent les politiques visant à promouvoir l'équité. Si beaucoup s'accordent à penser que les graves inégalités des revenus, des richesses ou des chances sont injustes et qu'il faudrait tenter d'augmenter le revenu des plus pauvres, les opinions divergent beaucoup sur l'intérêt en soi d'une répartition plus égale des revenus et sur la définition du terme "distribution équitable". Les questions d'équité sont particulièrement complexes, car inextricablement liées à des valeurs sociales ; les décideurs économiques n'en doivent pas moins se montrer plus attentifs à ce problème, et ce pour diverses raisons :

- certaines sociétés peuvent considérer l'équité comme un objectif désirable en soi du fait de ses implications morales et de ses liens étroits avec la justice, notamment sociale ;
- les politiques visant à plus d'équité peuvent contribuer à faire reculer la pauvreté et stimuler la croissance à longue échéance, ce qui est favorable à la lutte contre la pauvreté ;
- la sensibilisation accrue à la discrimination dont souffrent certains en raison de leur sexe, de leur race ou de leur origine ethnique a attiré l'attention sur la nécessité de s'assurer qu'ils peuvent convenablement accéder aux services publics et sont correctement traités sur le marché du travail.
- les politiques de promotion de l'équité peuvent renforcer le lien social et atténuer les conflits politiques. Leur efficacité dépend d'une large adhésion de l'électorat, condition plus facilement remplie lorsque la répartition des revenus paraît juste.

(Source : FMI, *Finance et développement*, septembre 1998)

- Q1** – Cherchez la définition d'*égalité* et d'*équité*.
- Q2** – Comment les libéraux justifient-ils l'existence d'inégalités économiques ?
- Q3** – A partir de quand les inégalités sont-elles acceptables selon John Rawls ?
- Q4** – Quelles sont les arguments en faveur d'une réduction des inégalités économiques ?
- Q5** – Quel est l'agent économique qui doit mener une politique de réduction des inégalités ?

b) – Les objectifs de la protection sociale

L'État-providence (dont l'expression a été employée pour la première fois par le ministre français Émile Olivier en 1860) s'inscrit plutôt dans la tradition social-démocrate. La personnalité la plus marquante qui a joué un rôle-clé dans la mise sur pied des systèmes sociaux après la Seconde Guerre mondiale est incontestablement Lord Beveridge, auteur de deux rapports en 1942 et 1944. Dans le second, intitulé significativement *Du travail pour tous dans une société libre*, Beveridge a jeté les bases de l'édification du *Welfare State* en Grande-Bretagne. Un large système de protection sociale doit être généralisé à l'ensemble de la population, couvrant les risques sociaux, assurant une certaine redistribution des revenus, "libérant l'homme du besoin". L'État-providence doit s'engager dans la promotion du plein emploi. La conception de l'État-providence, si elle n'est pas l'œuvre de Keynes, s'intègre bien néanmoins dans la logique de sa théorie. "L'élargissement des fonctions de l'État, écrit-t-il dans la *Théorie générale*, est le seul moyen d'éviter une complète destruction des institutions économiques...". Une certaine redistribution des richesses, par la voie de l'impôt et des revenus sociaux, en faveur des catégories sociales à forte propension à consommer, est nécessaire pour éviter les crises de sous-consommation et l'excès d'épargne. La protection sociale tend à jouer par ailleurs un rôle de stabilisateur de la demande. Une meilleure justice sociale apparaît finalement comme la condition de l'équilibre économique.

(Source : Jean Louis Dagut, *L'Economie en question*, Eyrolles 1993)

- Q1** – Cherchez la définition de *protection sociale*
- Q2** – Quels sont les principaux objectifs de la protection sociale ?

2 – Les moyens de la politique de protection sociale

1 – A l'origine, la Sécurité sociale avait pour but d'assurer un revenu de remplacement aux travailleurs privés d'emploi en raison de la maladie ou de l'âge. Elle était financée par des cotisations prélevées sur les salaires. Au fil du temps, le système s'est profondément transformé. Les dépenses liées à la maladie étaient autrefois constituées essentiellement des indemnités journalières, elles sont aujourd'hui composées surtout de frais médicaux et pharmaceutiques.

En matière de retraites, la retraite de base de la Sécurité sociale a été complétée par des retraites complémentaires, d'abord pour les cadres puis pour l'ensemble des salariés. Alors que le vieillissement était synonyme de misère et de dépendance économique à l'égard des plus jeunes, la mise en place des régimes par répartition a assuré un sort digne aux retraités, dans un contexte d'allongement de la durée de vie. Parallèlement, le système a été progressivement étendu à l'ensemble de la population.

Cette extension continue des prestations et du nombre de bénéficiaires n'a pas été interrompue par la montée du chômage dans les années 70. Le régime d'indemnisation créé en 1958 est alors monté en puissance. Mais l'ampleur du phénomène a conduit l'État à financer une part croissante des revenus de remplacement. La collectivité a ainsi assuré le maintien d'un minimum de revenus aux chômeurs et aux familles à bas revenus : allocation logement, allocation spécifique de solidarité, puis revenu minimum d'insertion. Ces allocations, versées sous condition de ressources, suivent une logique dite de solidarité, différente de celle du système d'assurance sociale établi à l'origine, dans un contexte de plein-emploi.

Cette double évolution - extension du champ de la protection sociale, nécessité de faire face à la montée du chômage - s'est accompagnée d'une transformation du mode de financement du système. Il repose désormais pour un tiers sur l'impôt, notamment *via* le développement de la contribution sociale généralisée (CSG). Instituée en 1991, la CSG frappe l'ensemble des revenus. Elle fait financer par tous des prestations qui bénéficient à tous, en particulier dans le domaine de la santé.

L'extension des prestations de protection sociale se poursuit aujourd'hui. La création de la couverture médicale universelle (CMU) par le gouvernement Jospin a ainsi permis une meilleure prise en charge des soins de santé des plus pauvres. De même, la création de l'allocation personnalisée d'autonomie, mise en place le 1er janvier 2002, assure désormais les personnes âgées contre le risque de dépendance.

(Source : *Alternatives économiques*, Hors-série n°52, mai 2002)

- Q1** – Quelle est la différence entre le *système d'assurance* et le *système d'assistance* ?
- Q2** – Quels sont les deux institutions chargées de ces deux systèmes ?
- Q3** – Quelles sont les principales ressources de la protection sociale ?
- Q4** – Quelles sont les principales prestations de l'assurance sociale ? De l'assistance sociale ?

2 – Structure des dépenses et des recettes de la protection sociale en France (en %)

Prestations sociales	1960	1990	2005	Prélèvements	1960	1990	2004
Vieillesse	35,6	42,7	43,5	Cotisations sociales	80,6	79,5	66,8
Santé	33,3	34,1	34,7	- Cotisations employeur	59,9	51,9	45,9
Famille et Maternité	28,1	10,7	9,4	- Cotisations salariés	17,4	22,9	17,3
Emploi	1,2	8,7	7,8	- Cotisations indépendants	3,3	4,7	3,6
Logement	1,0	2,9	2,9	Impôts	19,4	20,5	33,2
Pauvreté, exclusion	0,8	0,8	1,4	- Contributions publiques	19,4	13,9	16,6
Total	100	100	100	- Impôts (CSG, taxes)	0,0	6,6	16,6
En % du PIB	13,3	21,6	29,9	Total	100	100	100

(Source : Comptes de la protection sociale, Drees 2005)

Q1 – Comment ont évolué les prestations sociales ?

Q2 – Comment l'expliquez-vous ?

Q3 – Comment a évolué la structure du financement de la protection sociale ?

Q4 – Comment l'expliquez-vous ?

3 – En dépit des critiques dont il fait l'objet, le système de protection sociale français a plutôt bien résisté à la crise. En effet, si le système coûte cher, comme en atteste l'importance des cotisations sociales qui figurent sur les fiches de salaires, chacun peut en apprécier la contrepartie en cas d'hospitalisation ou de départ à la retraite. Son universalité croissante qui veut que tout le monde paye pour des prestations qui profitent à tous, est au cœur du consensus dont il bénéficie. Ses coûts de gestion sont faibles. Le monopole des caisses leur évite toutes dépenses de recrutement de nouveaux assurés à la différence des systèmes ou des assureurs privés sont en concurrence.

L'universalité introduit de nombreuses redistributions, qui font que chacun peut être tour à tour gagnant ou perdant, selon qu'il est bien portant ou malade, jeune actif ou retraité, salarié occupé ou chômeur, femme cadre sans enfant ou mère célibataire sans ressources.

En revanche, la redistribution entre niveaux de revenus demeure limitée. Les cotisations sociales et la CSG sont, au mieux, proportionnelles aux revenus auxquels elles s'appliquent, (à la différence de l'impôt sur le revenu qui est progressif). Le caractère faiblement redistributif du système de protection sociale tient aussi à la nature des prestations qu'il verse. Si certaines prestations familiales sont sous conditions de ressources, les pensions servies aux retraités sont proportionnelles aux cotisations versées durant la période d'activité. La plus longue espérance de vie des cadres leur est en outre favorable. Enfin, les catégories plus favorisées profitent légèrement plus des soins de santé pour des raisons économiques (la plus faible prise en charge des soins dentaires et des soins optiques freine l'accès des moins aisés à ces prestations), culturelles (les personnes aisées accordent une plus grande attention à leur santé) et géographique (l'offre de soins demeure plus développée dans les grandes villes). Au total, le système est loin d'être parfait, mais son rapport qualité-prix n'est pas si mauvais qu'on le dit.

(Source : *Alternatives économiques*, Hors-série n° 52, mai 2002)

Q1 – En quoi les prestations sociales redistribuent-elles les revenus ?

Q2 – En quoi les prélèvements sociaux peuvent-ils redistribuer les revenus ?

Q3 – Quelles sont les limites de cette redistribution ?